



GESTION DES REPOUSSES

"Riparia, Porte-greffes, Américains" ...

POUR LES
VITICULTEURS



AGIR POUR DIMINUER LA FLAVESCENCE DORÉE



GDON
DES
BORDEAUX



TERRITOIRES
D'INNOVATION



LES REPOUSSES DE VIGNES FAVORISENT LA (RE)CONTAMINATION DES PARCELLES



RÉSERVOIRS DU PHYTOPLASME (bactérie), elles expriment peu voire pas de symptômes



REFUGES POUR LA CICADELLE
de la flavescence dorée



ABRITÉE SUR UNE REPOUSSE, LA
CICADELLE PEUT RECOLONISER
LES VIGNES 15 JOURS APRÈS UN
INSECTICIDE CONVENTIONNEL



DISTANCE QUE PEUT PARCOURIR
L'ADULTE AU COURS DE LA SAISON
(et plus avec le vent et les engins agricoles)

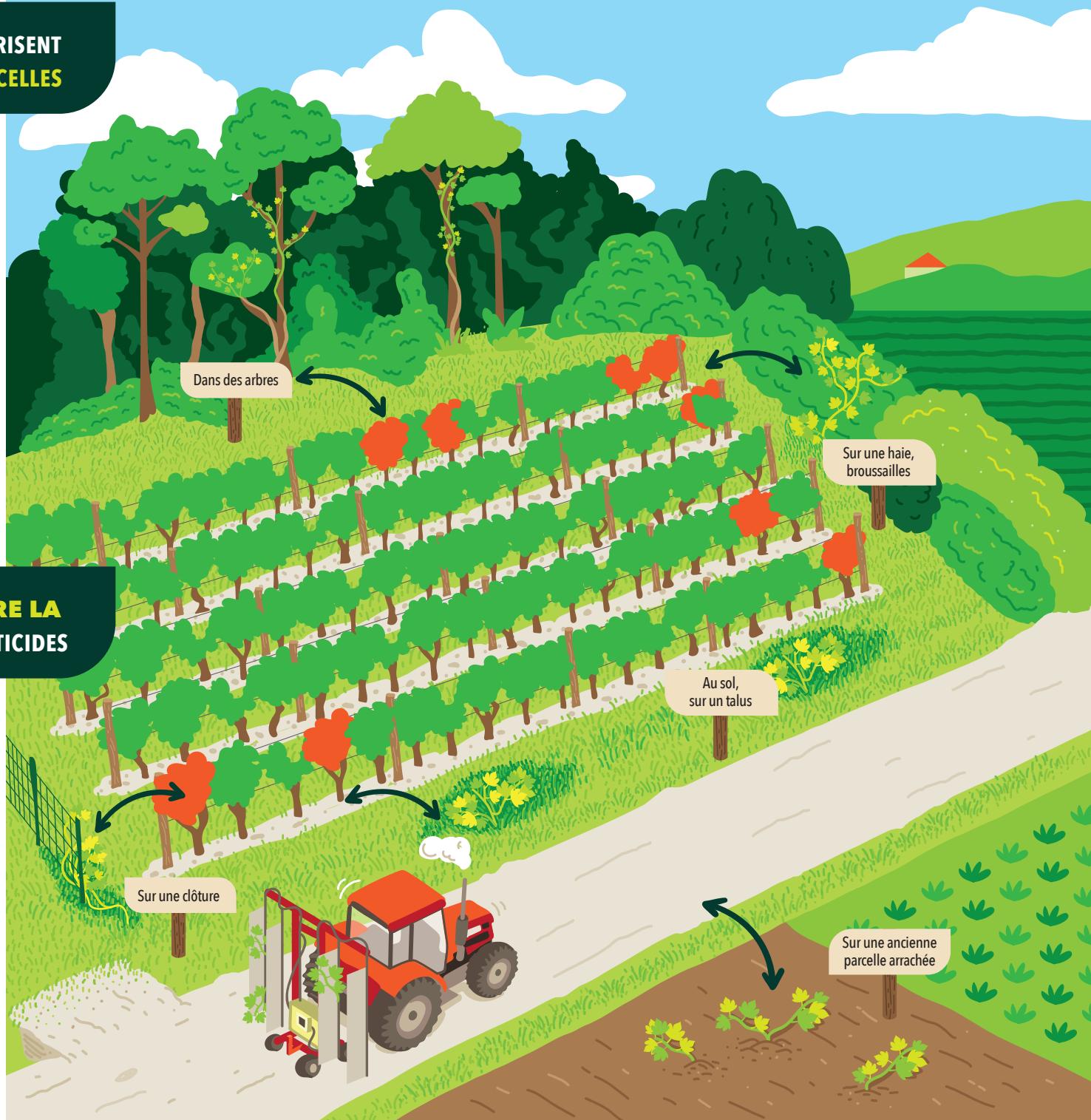


LES ÉLIMINER CONTRIBUE À RÉDUIRE LA
FLAVESCENCE DORÉE ET LES INSECTICIDES

PRIVILÉGIER UNE MÉTHODE DÉFINITIVE



OU LES MAÎTRISER PLUSIEURS FOIS PAR AN



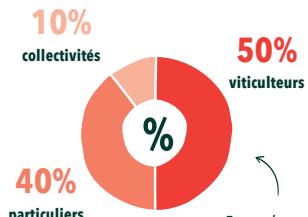
TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ



LES REPOUSSES DE VIGNES sont aussi situées
chez des particuliers (40%) et des collectivités (10%)



*Un autre livret de sensibilisation
et de gestion leur est diffusé*



*Exemple sur la
commune de Rions*

ET LES VIGNES ABANDONNÉES ?

POUR TOUTE QUESTION

DRAAF - 05 56 00 42 03

sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

POUR LES SIGNALER

GDON - 05 56 85 96 02

gdon@gdon-bordeaux.fr

Arrêté préfectoral du 9 mai 2025 organisant la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur dans la région Nouvelle-Aquitaine

Article 1 - Repousse de vigne : reprise en végétation de végétaux du genre *Vitis L.* spontanés ou sauvages.

Article 4 - Dans la zone infectée d'enrayement [NB : département de la Gironde] [...] est arraché(e) ou détruit(e) à des fins visant à prévenir les risques de diffusion de la maladie [...] : toute repousse de vigne.

Article 5 - Tout propriétaire ou détenteur de vignes doit procéder aux arrachages ou aux destructions [...].